

## **Mandat pour la structuration d'un Collectif, sous-groupe du pôle de la coordination avec les territoires, en faveur de l'Interopérabilité et de la Mise en Commun de Composants Logiciels pour les Plateformes de Données dit « Collectif xxx » (Nom à définir)**

### *Contexte et Objectifs:*

Le conseil plénier du CNIG du 30 mai a souhaité que le pôle de coordination avec les territoires participe, par la production de recommandations, à la réflexion engagée dans le cadre du chantier « numérique et données » de France Nation Verte sur l'articulation des plateformes entre national et territorial.

Le chantier « numérique et données » de France Nation Verte est piloté par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE, service de la première ministre). Dans ce cadre, le travail mené sur les plateformes a mis en évidence en juillet 2023 le besoin et la volonté de formaliser les échanges entre communautés logicielles, dans la continuité de ce qui a été initié par l'Afigéo lors des Ateliers « Plateformes et Innovation ».

Le présent mandat vise à établir les bases d'un collectif dédié à la promotion de l'interopérabilité et à la facilitation de la mise en commun de composants logiciels au sein des communautés de développeurs travaillant sur des plateformes de données. L'objectif est de favoriser le développement collaboratif de composants ou modules, la mise en œuvre commune des standards et recommandations, en particulier ceux qui émaneront du CNIG, la réutilisation efficace des logiciels existants et la création d'écosystèmes de données plus cohérents et interconnectés.

### *Composition du Collectif:*

Le collectif est placé sous l'égide du pôle de la coordination avec les territoires du CNIG et est initié par les membres des communautés geOrchestra, OneGeo, Prodige, et Géoplateforme, mais pourra être enrichi de membres issus de diverses communautés de logiciels (libre ou propriétaire) et de domaines d'application liés aux plateformes de données. Les membres pourront être des développeurs, des chercheurs, des experts en données, des représentants d'entreprises et des utilisateurs finaux, tous partageant un intérêt commun pour l'interopérabilité et la collaboration.

Afin d'assurer l'articulation avec l'Afigéo sur son action en matière d'animation des plateformes régionales, sous l'égide du CNIG, l'organisation de ce collectif s'appuiera sur l'Afigéo, qui organise la représentation du réseau des CRIGEs. A ce titre l'Afigéo est chargé par le CNIG de :

- Organiser régulièrement des rencontres, des ateliers et des conférences pour permettre aux membres du collectif de partager leurs expériences, leurs avancées et leurs défis.
- Mettre en place des canaux de communication en ligne pour faciliter les échanges continus et la résolution collective de problèmes.
- Présenter régulièrement un bilan des actions au pôle de coordination avec les territoires du CNIG.

## *Fonctions et Responsabilités du Collectif :*

### **1. Promotion de l'Interopérabilité:**

- Encourager l'utilisation de normes ouvertes et de protocoles standard pour faciliter la communication et l'échange de données entre les différentes plateformes de données.
- Identifier et promouvoir un ensemble cohérent d'API commune, comme par exemple le standard « OGC API Features ».

### **2. Facilitation de la Mise en Commun de Composants :**

- Identifier et promouvoir les composants logiciels réutilisables et modulaires qui peuvent être partagés au sein du collectif et au-delà.
- Favoriser l'adoption de bonnes pratiques de conception logicielle qui permettent une intégration aisée de composants et modules des différentes communautés.
- Renforcer ou établir les mécanismes de partage et de distribution de ces composants, tels que des dépôts de code, des bibliothèques et des registres de composants.
- Susciter les envies de travaux en commun et de mutualisation de moyen.

### **3. Documentation et Ressources:**

- Développer et maintenir une documentation exhaustive sur les normes, les bonnes pratiques et les guides de développement visant à promouvoir l'interopérabilité entre ces communautés.
- Valoriser ou créer des ressources éducatives et des tutoriels pour aider les développeurs à intégrer et à utiliser les composants logiciels partagés.

### **4. Innovation et Recherche:**

- Encourager la recherche et le développement de nouvelles technologies et approches visant à améliorer l'interopérabilité et la réutilisation des composants logiciels.
- Faciliter les collaborations entre membres pour stimuler l'innovation et la création de nouvelles solutions.

## *Mode de fonctionnement*

En adoptant ce mandat, les membres du collectif s'engagent à travailler ensemble de manière collaborative, à respecter les principes d'ouverture, de transparence et de partage, et à contribuer activement à l'amélioration de l'interopérabilité et de la mise en commun de composants logiciels pour les plateformes de données.

Chacune des communautés participant au collectif reste libre de son organisation et de son mode d'action. Les décisions au sein du collectif sont prises collectivement par consensus.

Le pôle de coordination avec les territoires du CNIG est le garant du respect de ce mandat.

## *Durée du Mandat:*

Le mandat du collectif sera initialement fixé pour une période de deux ans, avec la possibilité de prolongation en fonction des résultats obtenus et de l'engagement continu des membres.

## *Date d'Entrée en Vigueur:*

Ce mandat entre en vigueur à compter de sa date d'approbation par le pôle de coordination avec les territoires du CNIG et est sujet à des ajustements ultérieurs avec l'accord unanime des membres du collectif.